

B i b l i o t h è q u e
des
HISTOIRES

Une politique de la langue

**La Révolution française
et les patois**

par

MICHEL DE CERTEAU

DOMINIQUE JULIA

JACQUES REVEL

nrf

Éditions Gallimard

Bibliothèque des Histoires

Ce livre est né de préoccupations et de recherches communes. Elles se sont rencontrées pour soumettre un dossier historique à une série d'interrogations croisées. Nous présentons ici le résultat d'un certain travail sur les textes, qui n'envisage en rien d'être exhaustif. Aussi bien n'avons-nous pas eu la prétention d'apporter à la connaissance positive de la Révolution, ou à celle de l'histoire linguistique de la France, une pierre de plus. Notre propos est tout autre. Sur un corpus de textes homogènes, nous avons tenté de faire ici l'épreuve d'un certain nombre de procédures d'analyse. La collaboration avait pour base une répartition des recherches nécessaires : à M. de Certeau, l'analyse linguistique de l'enquête et de ses antécédents; à D. Julia, la sociologie historique des réponses; à J. Revel, les éléments ethnologiques du dossier. Recoupées l'une par l'autre, nos lectures nous ont conduits à nous interroger sur la cohérence historique des documents étudiés, c'est-à-dire sur les conditions mêmes de leur production.*

Nous avons en outre souhaité que cet ouvrage témoigne dans sa forme du caractère expérimental de notre entreprise: l'articulation interne du texte de présentation, les retours des questions à travers l'analyse, trouvent ici leur justification à nos yeux. Mais il convenait aussi que l'expérience pût être contrôlée; c'est le sens du dossier documentaire qui complète ce livre.

Septembre 1974.

* La table des matières indique les contributions de chacun à cette élaboration commune.

Introduction

On sait depuis longtemps le rôle joué par l'État monarchique dans la destruction des cultures périphériques, par l'imposition systématique de la langue française dans les actes publics. Alors que l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) ne visait qu'à interdire l'usage du latin et prescrivait celui du « langage maternel françois » — c'est-à-dire laissait place aux idiomes particuliers¹ —, les édits qui suivent l'annexion des provinces nouvellement conquises exigent tous, à partir de la mi-xvii^e siècle, l'emploi exclusif de la langue française². On peut s'interroger cependant sur le but réel que se fixaient de telles directives. Il est évident qu'à Strasbourg l'exclusion linguistique tend, sous la pression des intendants, à devenir le signe de l'exclusion religieuse³. Surtout, ce qui compte pour la royauté, c'est moins de faire parler le français que de le faire comprendre. Il n'est pas question de franciser des masses qui, de toute façon, dans une société strictement hiérarchisée, n'ont pas d'accès à la culture écrite — à preuve l'absence de politique scolaire⁴; il faut simplement rallier des élites en éliminant

1. Sur ce point, cf. Henri Peyre, *La Royauté et les langues provinciales*, Paris, Les Presses modernes, 1933, pp. 59-91, qui s'appuie sur Pierre Rebuffe, *Commentaria in Constitutiones seu ordinationes regias*, 1599, t. II, p. 574.

2. Pour la Flandre maritime, édit de décembre 1684; pour l'Alsace, édit du 30 janvier 1685; pour le Roussillon, édit de février 1700; pour la Lorraine allemande, édit du 27 septembre 1748; pour la Corse, ordonnance de juin 1768.

3. Arrêt du Conseil souverain d'Alsace du 28 septembre 1691 interdisant aux catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles luthériennes.

4. Un effort fut toutefois tenté en Roussillon. Cf. Philippe Torreilles, *La Diffusion du français à Perpignan (1600-1700)*, 1914¹, p. 5, qui cite une lettre de l'intendant Carlier de 1672 : « Comme il n'y a rien qui entretienne l'union et l'amitié entre les peuples des différentes nations que la

tout particularisme culturel qui pourrait étayer un autonomisme dommageable à la centralisation. La langue française est donc le véhicule qui permet l'accession aux emplois de l'administration, l'outil qui établit la discrimination sociale.

La Révolution est d'emblée confrontée au problème linguistique dès lors que, fondant un ordre politique et social nouveau, elle entend susciter l'adhésion populaire. Les résistances que rencontrent les autorités pour appliquer les nouveaux décrets ne peuvent venir que de l'« ignorance » ou des « préjugés ». Dès lors une double pédagogie politique s'avère nécessaire : d'une part expliquer aux habitants de la campagne le sens des lois nouvelles dans une langue connue d'eux — c'est-à-dire traduire ; d'autre part élaborer une politique d'instruction publique. Comme le dit Talleyrand en présentant aux Constituants son rapport sur l'instruction publique, seule l'« action journalière et toujours croissante de l'instruction » pourra imprimer dans l'âme des citoyens « de nouveaux sentiments, de nouvelles mœurs, de nouvelles habitudes ¹ ». Quant à la traduction des décrets, elle est décidée dès le 14 janvier 1790 et l'entreprise se développe soit sous l'impulsion de Paris, où elle prend une allure quasi industrielle dans l'officine de Dugas qui prend en charge trente départements, soit à l'initiative de bureaux départementaux particulièrement actifs dans l'Est ².

Le revirement de cette politique, somme toute libérale, n'intervient qu'à partir de 1793, au moment où les représentants en mission envoyés dans les pays à idiomes voient dans ceux-ci non plus un simple obstacle passif mais le lieu d'une résistance propre qui diffuse la contre-révolution : « le fédéralisme et la superstition », écrit Barère dans le rapport du Comité de Salut public à la Convention en date du 8 pluviôse an II, « parlent bas breton ; émigra-

conformité du langage, ... Sa Majesté a ordonné l'établissement de petites écoles dans la ville de Perpignan où les enfants de l'un et l'autre sexe puissent être instruits, ... tant en langue française qu'en celle du pays et même en l'écriture desdites deux langues. » Maintenu par un arrêt du Conseil souverain du Roussillon en date du 12 janvier 1682, ce programme n'eut qu'une réalisation limitée.

1. Archives parlementaires, 1^{re} série, t. XXX, p. 448.

2. Sur la politique linguistique de la Révolution, on se reportera à Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. IX, 1^{re} partie, Paris, A. Colin, qui reste fondamental. Sur l'entreprise de Dugas, cf. Archives nationales, AA 32. En 1792, suivant l'inventaire fait par Rondonneau, la collection établie par Dugas et ses collaborateurs avait atteint 96 volumes de décrets et 18 volumes d'actes constitutionnels.

tion et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle l'italien et le fanatisme parle le basque¹ ». Et prenant soin de limiter son projet aux départements dont les idiomes « paraissent le plus contraires à la propagation de l'esprit public », c'est-à-dire breton, allemand, italien et basque, mais refusant de s'attaquer aux patois², il fait voter la nomination d'un instituteur de langue française dans chaque commune où « les habitants parlent un idiome étranger », chargé d'une part d'enseigner aux enfants la langue française et la Déclaration des Droits de l'Homme, d'autre part de « donner lecture au peuple et de traduire vocalement les lois de la république » chaque décade. De l'écrit, suspecté de « maintenir les jargons barbares », on est donc passé à la voix, et le décret du 2 thermidor complète logiquement celui du 8 pluviôse en interdisant l'emploi d'aucun idiome autre que la langue française dans quelque acte que ce soit, même sous seing privé. C'est dans le droit fil de cette politique que Grégoire présente à la Convention, le 16 prairial an II, son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* qui, remarquons-le cependant, ne débouche sur aucune mesure coercitive. Au reste, aussitôt après Thermidor, on en revient aux tolérances anciennes, et l'exécution de la loi du 2 thermidor est suspendue dès le 16 fructidor.

L'enquête de Grégoire sur les patois³ marque une

1. Archives parlementaires, 1^{re} série, t. LXXXIII, p. 715, Paris, C.N.R.S., 1961.

2. *Ibid.* : « Ce n'est pas qu'il n'existe d'autres idiomes plus ou moins grossiers dans d'autres départements; mais ils ne sont pas exclusifs, mais ils n'ont pas empêché de connaître la langue nationale. Si elle n'est pas également bien parlée partout, elle est du moins facilement entendue. Le législateur doit voir d'en haut, et ne doit ainsi apercevoir que les nuances très prononcées, que les différences énormes; il ne doit des instituteurs de langue qu'au pays qui habitué exclusivement à un idiome, est pour ainsi dire isolé et séparé de la grande famille. » Au cours de la discussion qui suit, le rapport Grégoire s'élève contre cette restriction aux seuls idiomes en faisant observer que « bien d'autres départements ont besoin d'un pareil bienfait » (*ibid.*, p. 717).

3. Une partie de cette enquête a été publiée dans *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, documents inédits sur la langue, les mœurs et l'état des esprits dans les diverses régions de la France au début de la Révolution, suivie du rapport de Grégoire à la Convention, avec une introduction et des notes par A. Gazier, Paris, Pedone, 1880 (réimpr. Genève, Slatkine, 1969). Cette publication doit être complétée par les dossiers manuscrits signalés plus loin (notes 1, 2, 3, p. 19) : Bibl. de la Société de Port-Royal, mss REV. 222 et 223; Bibl. nat., mss NAF 27 98. Désormais les réponses publiées par

étape entre les mesures prônées au début de 1790 et celles de 1793-1794. Elle prépare de loin ce renversement. Le 13 août 1790, Grégoire envoie « une série de questions relatives au patois et aux mœurs des gens de la campagne ».

1. — L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée. Y parle-t-on un ou plusieurs patois?

2. — Ce patois a-t-il une origine ancienne et connue?

3. — A-t-il beaucoup de termes radicaux, beaucoup de termes composés?

4. — Y trouve-t-on des mots dérivés du celtique, du grec, du latin, et en général des langues anciennes et modernes?

5. — A-t-il une affinité marquée avec le français, avec le dialecte des contrées voisines, avec celui de certains lieux éloignés, où des émigrants, des colons de votre contrée, sont allés anciennement s'établir?

6. — En quoi s'éloigne-t-il le plus de l'idiome national? n'est-ce pas spécialement pour les noms des plantes, des maladies, les termes des arts et métiers, des instruments aratoires, des diverses espèces de grains, du commerce et du droit coutumier? On désirerait avoir cette nomenclature.

7. — Y trouve-t-on fréquemment plusieurs mots pour désigner la même chose?

8. — Pour quels genres de choses, d'occupations, de passions, ce patois est-il plus abondant?

9. — A-t-il beaucoup de mots pour exprimer les nuances des idées et les objets intellectuels?

10. — A-t-il beaucoup de termes contraires à la pudeur? Ce que l'on doit en inférer relativement à la pureté ou à la corruption des mœurs?

11. — A-t-il beaucoup de jurements et d'expressions particulières aux grands mouvements de colère?

12. — Trouve-t-on dans ce patois des termes, des locutions très-énergiques, et même qui manquent à l'idiome français?

13. — Les finales sont-elles plus communément voyelles que consonnes?

14. — Quel est le caractère de la prononciation? Est-

Gazier seront désignées sous la lettre G., le recueil manuscrit de la Bibliothèque de Port-Royal sous le sigle P.R., le recueil de la Bibliothèque nationale sous le sigle B.N. L'indication de la source sera suivie du numéro de la page ou du folio.

elle gutturale, sifflante, douce, peu ou fortement accentuée?

15. — L'écriture de ce patois a-t-elle des traits, des caractères autres que le français?

16. — Ce patois varie-t-il beaucoup de village à village?

17. — Le parle-t-on dans les villes?

18. — Quelle est l'étendue territoriale où il est usité?

19. — Les campagnards savent-ils également s'énoncer en français?

20. — Prêchait-on jadis en patois? Cet usage a-t-il cessé?

21. — A-t-on des grammaires et des dictionnaires de ce dialecte?

22. — Trouve-t-on des inscriptions patoises dans les églises, les cimetières, les places publiques, etc.?

23. — Avez-vous des ouvrages en patois, imprimés ou manuscrits, anciens ou modernes, comme droit coutumier, actes publics, chroniques, prières, sermons, livres ascétiques, cantiques, chansons, almanachs, poésie, traductions, etc.?

24. — Quel est le mérite de ces divers ouvrages?

25. — Serait-il possible de se les procurer facilement?

26. — Avez-vous beaucoup de proverbes patois particuliers à votre dialecte et à votre contrée?

27. — Quelle est l'influence respective du patois sur les mœurs, et de celles-ci sur votre dialecte?

28. — Remarque-t-on qu'il se rapproche insensiblement de l'idiome français, que certains mots disparaissent, et depuis quand?

29. — Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois?

30. — Quels en seraient les moyens?

31. — Dans les écoles de campagne, l'enseignement se fait-il en français? les livres sont-ils uniformes?

32. — Chaque village est-il pourvu de maîtres et de maîtresses d'école?

33. — Outre l'art de lire, d'écrire, de chiffrer et le catéchisme, enseigne-t-on autre chose dans ces écoles?

34. — Sont-elles assidûment surveillées par MM. les Curés et Vicaires?

35. — Ont-ils un assortiment de livres pour prêter à leurs paroissiens?

36. — Les gens de la campagne ont-ils le goût de la lecture?

37. — Quelles espèces de livres trouve-t-on plus communément chez eux?

38. — Ont-ils beaucoup de préjugés, et dans quel genre?

39. — Depuis une vingtaine d'années, sont-ils plus éclairés? leurs mœurs sont-elles plus dépravées? leurs principes religieux ne sont-ils pas affaiblis?

40. — Quelles sont les causes et quels seraient les remèdes à ces maux?

41. — Quels effets moraux produit chez eux la révolution actuelle?

42. — Trouve-t-on chez eux du patriotisme, ou seulement les affections qu'inspire l'intérêt personnel?

43. — Les ecclésiastiques et les ci-devant nobles ne sont-ils pas en butte aux injures grossières, aux outrages des paysans et au despotisme des maires et des municipalités?

Grégoire a en vue le projet qu'il présentera le 16 prairial an II. Il faudrait suivre l'ensemble de son action révolutionnaire, sujet ici laissé de côté¹. Mais dans sa dernière partie, son questionnaire précise déjà nettement l'objectif : « Anéantir les patois » (questions 29 et 30). L'information demandée doit répondre à une visée qui la mue en service de renseignement. De Paris s'énonce un dessein. Le correspondant provincial se voit fixer, d'entrée de jeu, le rôle de lui être « utile ». Il sera au loin l'œil d'un pouvoir. « Je ferai usage des renseignements qu'ils ont bien voulu me donner » : par cette note (début 1791) en tête de la réponse que lui envoient les Amis de la Constitution d'Agen (B. N. 7), Grégoire n'indique pas seulement comment il va utiliser et trier l'information dans le *Rapport* de 1794, mais aussi quelle fonction, relative à une politique, il donne à l'étude des patois dans l'enquête de 1790. Le questionnaire met en connexion un *plan*, déjà établi, tenu pour évident et « juste », et une *consultation* qui, sous l'apparence du détour, doit informer le pouvoir et mobiliser ses agents. Il articule une Raison sur une Éducation, croisant ainsi deux

1. Cf. Louis Maggiolo, *La Vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*, Nancy, Berger-Levrault, 1873, 3 t.; A. Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, A. Colin, 1887; Paul Grunebaum-Ballin, *Henri Grégoire. L'ami des hommes de toutes les couleurs*, Paris, Coll. de la Société des Amis de l'Abbé Grégoire, n° 1, 1958; Ruth F. Necheles, "The Abbé Grégoire's work in behalf of Jews", in *French historical studies*, 1969, p. 172-184; Ruth F. Necheles, *The Abbé Grégoire, 1787-1831. The Odyssey of an Egalitarian*, Westport (Conn.), Greenwood Public., 1971.

tendances de la pensée révolutionnaire sous la Constituante avant que la première l'emporte. L'utopie politique et l'itinéraire de l'investigation s'articulent comme le Savoir de la raison sur le temps du progrès. L'Idée patriote d'une langue unique passe par une circulation préliminaire chez les *Amis de la Constitution*, clercs et clients provinciaux susceptibles de faire sortir les résistances cachées dans la nuit des campagnes, de fournir un matériau et des preuves aux vues de Grégoire, et d'être enrôlés dans son grand dessein. Tels qu'ils sont organisés par l'enquête, l'analyse du langage et, secondaire, le tableau de la scolarisation et des mœurs se trouvent encadrés dans une action du pouvoir. Les données « linguistiques » ou « ethnologiques » s'inscrivent dans un temps qui a pour définition de séparer un projet de sa promulgation effective. La durée de l'observation est un entre-deux, inclus dans une politique du langage. Précise et précieuse à bien des égards, l'enquête présente l'intérêt supplémentaire de laisser voir la place où elle fonctionne.

Outre les articles qui concernent la cible de l'opération (questions 29 et 30) et la conjoncture politique (les effets de la Révolution, question 41; l'adhésion au patriotisme, question 42; la situation des ecclésiastiques et des nobles à la campagne, question 43), le questionnaire de Grégoire distingue deux champs d'analyse : l'un regarde la langue, qui est au xviii^e siècle peinture de la société (questions 1 à 28); l'autre, complémentaire, a pour objet l'instruction et son envers, les préjugés (questions 31-37 et 38-40).

La première partie obéit à un mouvement qui, en utilisant les catégories des grammairiens et « philosophes », s'ouvre sur la question de l'origine (centrale à l'époque) et s'achève avec le projet de créer une Bibliothèque. L'idiome, lieu d'une interrogation sur le principe et fondement, devient l'objet mort d'une curiosité préservatrice. Indice d'une mutation, et aussi des préalables qui seront encore présents, au xix^e siècle, dans les « reliques » du passé. Par cet habile glissement, Grégoire se saisit donc du patois *parlé* pour le transformer en une collection d'*écrits conservés*. Il passe d'une incertitude sur la relation (distance ou proximité) à la production d'un trésor national. « Anéanti » comme différence qui menace l'unicité politique, le patois peut dès lors, et doit, être protégé par l'État contre le « vandalisme¹ ». Deux opérations connexes. Dans l'ordre

1. Problématique essentielle chez Grégoire, comme le montrent ses trois « Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme... » en 1794 et

de leur énoncé, les demandes de Grégoire ont trait d'abord à l'origine, aux « affinités » ou à l'« éloignement » du patois, questions « linguistiques » indissociables d'une psychosociologie de la relation (questions 2 à 6); puis au monde que peignent les mots, aux choses qui s'y disent avec « énergie » ou « abondance », désignant une utilité et un « propre » du patois (questions 7 à 12); puis aux rapports entre l'oral et l'écrit, c'est-à-dire entre la variation de l'un et sa fixation par l'autre (questions 13 à 16), et aux lieux de transit entre le français et le patois sur les frontières mobiles de la ville et de la campagne (questions 17 à 20). Après ce parcours assez complet, interviennent les interrogations sur les moyens de constituer un musée des écrits en patois (questions 21 à 25), avec une mention spéciale pour un élément toujours privilégié par les travaux sur la littérature orale, parce qu'il est plus scriptible et didactique : les proverbes (question 26). Le reste vise à mesurer l'appui que l'idiome local trouve dans les mœurs (question 27) et l'érosion du dialecte par l'« idiome français » (question 28). Enfin s'annonce, adressée à des clercs au titre d'une « importance religieuse » autant que « politique », et appelant une collaboration de leur part (« Quels en seraient les moyens? »), la finalité politique de l'enquête.

En considérant les lieux, les intermédiaires et les instruments de l'enseignement (questions 31 à 37), puis la résistance des « préjugés » ou leur recul « depuis une vingtaine d'années » (questions 38 et 39), la seconde partie du questionnaire n'a que l'apparence de ce qui deviendra plus tard une enquête ethnologique. En fait, la volonté qui destine à la guillotine les patois parlés se déploie désormais en une analyse de ses moyens d'action et des obstacles qu'elle rencontre. Aussi ne s'agit-il plus ici d'un damier de questions à remplir. Les demandes supposent un enrôlement dans une histoire qui a deux pôles : une pathologie sociale, qui requiert un diagnostic sur les « maux » de la campagne, leurs « causes » et leurs « remèdes » (question 40, récapitulatrice); une dynamique des Lumières qu'indexent déjà deux dates, les années 1770 (il y a « une vingtaine d'années ») et la Révolution de 1789. Dans cette histoire partagée entre celle de la superstition et celle du progrès, le choix n'est pas possible. L'information demandée

1795 (cf. *infra*, p. 80 et n. 4). Sur ce mouvement « ethnologique » ou « folklorique », cf. M. de Certeau, D. Julia et J. Revel, « La beauté du mort », in M. de Certeau, *La Culture au pluriel*, 10-18, 1974, pp. 55-94.

est mobilisatrice. Elle précise aussi le champ clos où les Lumières vont s'opposer aux ténèbres pendant une guerre de cent ans : l'institution scolaire rurale. Le lieu stratégique, c'est l'école. Le questionnaire indique, sur la carte, le point décisif : la lutte du maître contre les préjugés de la campagne.

Grégoire ajoute à son tableau une dernière nuance, par laquelle la thérapeutique nationale des maladies de la campagne prend l'allure d'une croisade. Elle a besoin d'un assentiment. Elle s'autorise d'être crue. Il lui est donc essentiel de mesurer sa *crédibilité*, de connaître ses « effets moraux » (question 41), et son aptitude à se faire aimer (question 42). Enfin il lui faut (question caractéristique d'une révolution des croyances qui suppose encore une croyance) savoir quel espace d'action lui laisse, dans les campagnes, le faible écart qui sépare l'ébranlement des autorités anciennes (ecclésiastiques, ci-devant nobles) et le rejet de l'autorité centrale par les « outrages » paysans ou par le « despotisme » municipal (question 43). La politique des Lumières doit traverser une zone dangereuse qu'elle crée sans la contrôler, transit entre *ce qui était cru* jusque-là (les superstitions) et *ce qu'elle veut faire croire*. Ce passage rend possible, en effet, ou la rébellion du peuple des campagnes (figurée ici par les « injures grossières » et le blasphème) ou l'émancipation de pouvoirs locaux qui s'exilent de la Raison universelle promulguée par le discours de la capitale, et qui sont donc nécessairement « despotiques ». Ces deux périls, l'un anarchique, l'autre particulariste, menacent la place où se tient la « représentation » parisienne et bourgeoise de la nation. Pour que cette représentation fonctionne, les moyens ne suffisent pas. Il lui faut rendre croyable le savoir qui l'autorise à instruire, et aimable le pouvoir qui prétend assurer le progrès, ce bien suprême. D'où le danger de l'incrédulité dont relèvent soit les jacqueries populaires soit les réappropriations de leur sol par les municipalités. A ces deux mouvements qui viennent des profondeurs du corps, c'est-à-dire du lieu propre, s'oppose la loi de la raison « éclairée ». Pour anéantir ou censurer l'« intérêt personnel » (question 42), elle tirera son autorité de ce qu'elle fait croire par son discours. A cet égard, plantée au milieu des campagnes possédées par la violence de désirs jamais tout à fait endormis ou par l'ambition municipale, toujours rémanente, de retrouver le contrôle d'un propre, l'école devra produire des croyants pour les « faire mar-

cher ». Il lui faudra faire aimer la discipline qu'elle impose. L'outrage ou l'irrespect sera son adversaire, tout autant que la superstition.

De cette enquête nous n'analyserons pas comment elle s'inscrit dans une combinaison de conflits socio-économiques et de productions idéologiques, ni comment s'y dessine une institution du savoir, l'école, qui est tour à tour le déterminant et le déterminé d'une politique. Seuls seront étudiés les textes provinciaux qui lui ont répondu et qui proviennent précisément de notables, de clercs et d'enseignants. Les réponses racontent ce qui se passe dans les municipalités, où les pouvoirs, le savoir et les croyances bougent ensemble. De cette place clé, elles représentent, à propos du patois, les relations de Paris avec les campagnes. L'abondante information qu'elles fournissent sur les patois peut être considérée comme la production d'un lieu frontalier entre les formations rurales et une politique de la capitale. Dans la mesure où ces réponses sont ancrées dans un milieu social homogène, formé de notables d'ailleurs légèrement marginaux par rapport aux responsables locaux et donc plus liés à Paris qu'aux municipalités, l'analyse de leurs représentations acquiert une pertinence historique. Elle permet de saisir comment ce groupe *symbolise* l'ambivalence de sa position en produisant un *savoir* sur les patois, et comment il intervient ainsi dans le cadre d'une relation politique. Une dynamique s'écrit dans le texte où ces notables mettent en scène ce qui, de leurs liens à la terre natale et à la langue maternelle, *devient* un objet de savoir ou bien un imaginaire indicible devant le pouvoir central. On a donc affaire à un travail idéologique, indissociable de l'imaginaire qui en est tantôt le postulat, tantôt l'effet¹. Le *passage par la représentation* dévoile et opère des déplacements dans des combinaisons stables entre statuts socio-économiques, institutions politiques, organisations du savoir et un imaginaire collectif lié à des croyances déniées ou changeantes. Il « place » autrement les forces en présence dans un système symbolique. Il modifie la nature des conflits. Traitant d'une politique du langage, les réponses à Grégoire forment un corpus qui offre à l'analyse les relations du langage et de la politique.

1. Cf. les réflexions de Jean-Yves Guiomar, *L'Idéologie nationale*, Paris, Champ libre, 1974, pp. 191-194, 227-228, etc.

I

Les correspondants

Les réponses à la circulaire de Grégoire se trouvent dispersées dans deux recueils factices : l'un in-quarto à la Bibliothèque de la Société de Port-Royal¹, l'autre in-folio à la Bibliothèque nationale². Elles sont mêlées à d'autres lettres que Grégoire a reçues sous la Convention soit en tant que membre du Comité d'Instruction publique, soit parce qu'il avait adressé à divers correspondants ses célèbres rapports « sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française » et sur le vandalisme. Un troisième recueil in-octavo de pièces imprimées en patois envoyées à Grégoire en même temps que les réponses à sa circulaire vient enrichir l'ensemble³. Augustin Gazier a publié en 1880 une partie des réponses du recueil conservé à la Bibliothèque de la Société de Port-Royal⁴. Mais son édition est loin d'être exhaustive; l'auteur ignorait d'autre part l'existence du recueil conservé à la Bibliothèque nationale; or les deux recueils se complètent et leur confrontation a permis bon nombre d'identifications et de datations⁵.

1. Bibliothèque de la Société de Port-Royal, mss REV 222 in-4°.

2. Bibliothèque nationale, mss NAF 2798, 121 folios.

3. Bibliothèque de la Société de Port-Royal, mss REV 223, 669 pages.

4. Cf. *supra*, note 3, p. 11.

5. Ainsi la réponse in G. 79-82 est-elle de la Société des Amis de la Constitution de Perpignan, comme le laisse entendre l'abbé Chambon, P. R. 303. Celle de l'abbé Fonvielle en Dordogne se situe in P. R. 251-254, et en B. N. 42-47. Celle des Amis de la Constitution d'Agen in B. N. 7, et G. 107-123. Celle de Jean-Baptiste de Cherval, professeur de mathématiques,

D'abord curé, Grégoire avait eu lui-même à enseigner les paysans lorrains avant la Révolution. Celui qui deviendra, pour la France entière, à partir de 1790 le symbole du curé patriote, représente assez bien par ses préoccupations intellectuelles comme dans son action pastorale le clergé « éclairé » des dernières années du XVIII^e siècle. « Je vois encore assis vis-à-vis de moi dans mon petit muséum le jeune curé que notre pauvre Tschudi m'avait adressé — lui écrit en l'an III un ami suisse auquel il vient d'envoyer son rapport sur le vandalisme —, je l'entends m'exprimer ses désirs de répandre les lumières chez les bons cultivateurs au milieu desquels il vivait et surtout de détruire les préjugés qui les aveuglaient. Mais qui nous aurait dit alors ce que vous avez fait depuis ? » Lorsqu'il visite au Ban de la Roche, en 1787, le pasteur Jean-Jérôme Oberlin, frère du savant Jérémie-Jacques, c'est pour puiser des leçons auprès de ce ministre pionnier, fondateur d'écoles, constructeur de routes, créateur d'industries². Lui-même crée, dans son presbytère d'Embermesnil, une bibliothèque de bons livres pour ses paysans afin de contrebalancer les effets pernicious des almanachs :

Annuellement on tire quarante mille exemplaires de l'almanach de Bâle imprimé tant en cette ville qu'à Colmar par un habitant de Berlin qui en a le privilège. Des Savoyards colportent par toute la France ce répertoire absurde qui perpétue jusqu'à la fin du XVIII^e siècle les préjugés du XII^e. Pour huit sols, chaque paysan se nantit de cette collection chiromancique, astrologique, dictée par le mauvais goût et le délire. Le débit à la vérité en est moindre depuis quelques années parce que grâce au clergé

physique et histoire naturelle au pensionnat de Saint-Amour in B. N. 50-59, et P. R. 579. Celle d'Aubry, curé de Bellevaux au duché de Bouillon, in G. 232-254, et B. N. 48-49. Celle de l'anonyme de la Dombes Bresse-Mâconnais in G. 220-224, et B. N. 69. Celle de l'abbé Rolland pour la Provence in P. R. 13, et B. N. 99.

1. Lettre du lieutenant-colonel Johann Rudolf Frey en date du 18 brumaire an III, P. R. 519. Jean-Jacques Tschudi (1722-1784) pasteur de Glaris et connu comme fondateur d'écoles, et créateur de la bibliothèque cantonale.

2. Cf. le passage dithyrambique que lui consacre Grégoire dans sa *Promenade dans les Vosges* — manuscrit datant vraisemblablement de l'an VIII (Bibliothèque municipale de Nancy, mss 468 (535)) — publiée pour la première fois et annotée par Arthur Benoit, Épinal, 1895, pp. 31-33.

MICHEL DE CERTEAU,
DOMINIQUE JULIA ET JACQUES REVEL

Une politique de la langue

La Révolution française
et les patois

Comment naît une langue nationale ? La Révolution française a été confrontée d'emblée au problème linguistique, dès lors que, fondant un ordre politique et social neuf, elle entendait rallier à son projet des masses patoisantes. Dans la géographie des Lumières, un monde impensé surgit : la campagne.

Entre les projets fédéralistes de 1790 et les mesures jacobines de destruction décidées en 1793-1794, une enquête sur les patois, celle de l'abbé Grégoire, tient une place stratégique. Sous le couvert d'un questionnaire linguistique et ethnologique adressé à un réseau provincial de clients, notables et clercs, elle mobilise un savoir local au service d'un dessein politique : le triomphe du français doit être celui de la Nation et de la Raison. Paris dicte le geste qui retranche dans la marginalité et bientôt le folklore les cultures régionales.

Mais le corpus des réponses à l'enquête dessine un lieu plus incertain. Sous les yeux des correspondants de Grégoire, pouvoirs, savoirs et croyances bougent ensemble. Dangereux et fascinant, le monde du patois est pour eux le proche mais l'autre. Qu'est ce peuple à qui la Révolution assigne désormais la mission de faire l'histoire ? Cette campagne, à la fois jardin des origines et noire réserve de l'animalité ? Un savoir s'interroge sur les rapports de la langue au patois et développe à partir de là toute une mythologie de la ruralité. Il symbolise en même temps le malaise de notables pris entre leur enracinement local et leur participation à une politique nationale. Comment peut-on être provincial ?

Voici une expérience d'équipe et d'atelier : sur un dossier clos, dont de larges extraits sont présentés dans ce livre, M. de Certeau, D. Julia et J. Revel ont tenté une lecture à plusieurs voix. En recoupant des thèmes, en récapitulant des redites, ils ont voulu mettre à l'épreuve la cohérence historique d'un corpus de témoignages, donc s'interroger sur les conditions mêmes de sa production ; et retracer à travers lui quelques-uns des partages qui organisent encore les rapports de notre culture à ce qu'elle exclut.



9 782070 293230

Écrit de la publication

75-IV A 29323

ISBN 2-07-029323-8